

Nombre de membres

En exercice 13

Présents 11

Votants 13

Date de convocation :
23/04/2026

Date d'affichage :
23/04/2026

Numéro : 09/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Le 27 avril 2026, à dix-sept heures, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Président.

Présents : DELBRUEL Bernard, ABADLIA Nassera, DUMAY Christian, DELEUZE Martine, PELLIEUX Ghislain, ROUQUETTE-BAULES Claudette, ROUQUETTE Denis, GALY Josiane, LUGAN Rose, JALBY Nathalie, INTRAN Guy.

Absentes excusées représentées : DAVIOT Françoise (DELBRUEL Bernard), LARAUD Elisabeth (INTRAN Guy).

Absentes excusées non représentées :

Secrétaire de séance : ABADLIA Nassera

BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

Monsieur le Président présente au conseil d'administration le projet de budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Lescure d'Albigeois.

Ce budget est établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Il est équilibré à la somme de : **15 828,16 €**

Fonctionnement : 15 828,16 €

Investissement : 0,00 €

Ce budget intègre la reprise du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2025 ainsi que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions sociales du CCAS pour l'année 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
- Vu le projet de budget primitif 2026 du CCAS.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du CCAS tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** monsieur le Président, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section pour le budget général. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque Conseil d'administration.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 27/04/2026

S²LOW

Fait et délibéré les jours ID : 081-268102589-20260427-DEL_09_2026-AR
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Président,
Bernard DELBRUEL



La Secrétaire de séance,
ABADLIA Nassera

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'ABADLIA Nassera', written in a cursive style.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.